

---

**De :** Mariella Zanello [REDACTED]

**Envoyé :** jeudi 5 juin 2025 14:33

**À :** enquete plu1 <[enquete.plu1@marguerittes.fr](mailto:enquete.plu1@marguerittes.fr)>

**Objet :** Enquête publique création centrale photovoltaïque à Marguerittes.

Bonjour,

Vous trouverez, ci-joint, ma participation à l'enquête publique mentionnée en objet.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement.

M. ZANELLO

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le projet qui nous préoccupe aujourd'hui soulève des interrogations à plus d'un titre. Nous sommes ici en présence d'une volonté de détruire un site naturel de plusieurs hectares, estampillé, qui plus est, Zone Natura 2000 au profit d'une centrale photovoltaïque au sol, sur le site patrimonial du Montrodier à Marguerittes. Une fois encore, nous constatons une schizophrénie patente ou l'industrialisation à tous crins ignore les innombrables recommandations environnementales.

La question se pose tout d'abord sur la pertinence de ce projet, sur ses bénéfices réels et, plus particulièrement, sur ses graves conséquences.

C'est pourquoi il est urgent que certaines solutions alternatives soient envisagées, dans l'optique de préserver cette forêt méditerranéenne que nous avons la responsabilité de préserver, tout en satisfaisant, bien entendu, l'attente en matière de transition énergétique. Les espaces et structures implantées sur ce secteur, capables d'être équipés de panneaux photovoltaïques ne manquent pas, ce qui rend inutile cet immense préjudice environnemental.

Ce lieu classé se caractérise par une faune précieuse composée d'espèces protégées. On ne peut, pour des motifs hautement discutables, feindre d'ignorer que nous sommes en présence d'un projet lourdement impactant, au mépris des différents statuts de protection du site.

Les questions que nous sommes en droit de nous poser concernent la réalité de la situation :

- Ce projet est-il compatible avec le SCoT, la loi Climat, ... ?
- Ce projet peut-il favoriser les risques d'inondations pour les zones en aval par la destruction des systèmes naturels de rétention d'eau ?
- Ce projet risque-t-il de créer une atmosphère plus chaude et de favoriser les risques d'incendie ?
- Ce projet est-il une menace pour un écosystème bien structuré et riche d'espèces protégées, et ces dernières sont-elles toutes clairement identifiées et publiquement révélées ?
- Ce projet est-il totalement conforme, d'un point de vue juridique ? ...

Toutes ces questions et d'autres encore sont soulevées et exigent des réponses qui ne pourront qu'entraîner la remise en question de ce projet insensé. On ne peut plus s'offrir le « luxe » de penser en seuls termes de production/rentabilité en fermant les yeux sur le sujet très sensible de l'écologie et du vivant.

Pour conclure, oui à la transition énergétique fondée des choix censés et constructifs, avec un dispositif fondé sur l'exploitation d'un existant non naturel, et **NON !** à la destruction de la vie et de ce magnifique site naturel dont l'équilibre, aussi important que fragile, doit absolument être protégé.